

MAIRIE DE BRANCHES
2, route de Guerchy
89113 Branches
Tel : 03 86 73 79 33
Mail : mairie-de-branches-89@wanadoo.fr

Tarif appliqué :

Arrhes :

Option :

Solde à régler :

CONTRAT DE LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES

Entre la commune de Branches, et le locataire suivant :

NOM :

n° de tél :

Adresse :

Date(s) :

La salle des fêtes est louée à la journée en semaine (sauf le vendredi) ou le week-end. (capacité d'accueil 100 personnes).

La salle doit être rendue selon l'état des lieux constaté précédemment (rangée, balayée, lavée....Un inventaire sera réalisé, pour le matériel de nettoyage.

- **TARIFS** (Délibération du conseil municipal en date du 17 novembre 2025) :

Locataires habitant la commune :

120 € la journée, en semaine

180 € le week-end

50 € arrhes à la réservation

Locataires extérieurs à la commune :

200 € la journée en semaine

350 € le week-end

100 € arrhes à la réservation

N.B. : Ces tarifs sont donnés à titre indicatif. Ils sont susceptibles d'être revus à la hausse par délibération du conseil municipal. Le prix demandé sera celui en vigueur au jour de la prise de possession de la salle.

-Option vaisselle

Possibilité de louer de la vaisselle (pour 100 personnes) au tarif de

100 € de 1 à 49 personnes et 150 € de 50 à 100 personnes

En cas de casse, perte ou détérioration les objets seront facturés selon le barème en page 2.

Déclarer le nombre de personnes qui seront présentes dans la salle.

-Option ménage :

Une option « ménage » est proposée moyennant la somme de 100 €. (Les tables et les chaises doivent être rangées au sous-sol).

-Clefs :

Les clefs sont remises lors de l'état des lieux d'entrée et restituées lors de l'état des lieux de sortie.

-Assurance :

Toute personne physique ou morale qui loue la salle des fêtes s'engage à contracter une assurance ou du moins à vérifier que son propre contrat couvre les dégâts éventuels et les différents incidents provoqués par ses invités et mettant en cause sa responsabilité.

-Caution:

2 chèques de caution l'un d'un montant de 1 000 € l'autre de 300€ seront demandés lors de la prise en possession de la salle et rendus si aucune dégradation n'est constatée et le ménage effectué.

En cas de dégradation ou de matériel manquant à l'inventaire, les frais correspondants seront à la charge du locataire et le chèque de caution ne sera restitué qu'après régularisation.

CONSIGNES A LIRE ATTENTIVEMENT

La salle et les abords doivent être rendus propres.

Ni l'armoire froide ni le congélateur ne doivent être débranchés et les portes doivent restées fermées.

Ne pas oublier de fermer l'arrivée du gaz près de la gazinière.

Ne pas ouvrir l'armoire électrique.

Couper le chauffage.

Ne pas appuyer sur les « coups de poing de sécurité » qui arrêtent la distribution de gaz ou d'électricité.

Aucun produit ne doit être ajouté au lave-vaisselle. Les assiettes doivent être débarrassées de tout aliment ou autre. Le filtre ne doit **jamais** être enlevé.

Attention aux petites cuillères en plastique et aux bâtonnets en bois.

Les plateaux et piétements de tables doivent être rangés aux emplacements prévus au sous-sol.

Les chaises, dont les pieds sont en métal, doivent être rangées au sous-sol et peuvent être utilisées à l'extérieur.

Les chaises en plastique doivent être empilées par 10 sur la scène et ne doivent pas être utilisées à l'extérieur. Les chaises et les tables doivent être rangées propres.

Il est interdit de sauter sur la trappe située sur la scène, de détériorer ou emporter quelque objet communal. Punaiser ou d'accrocher quoi que ce soit sur les murs et les poutres, ainsi que d'utiliser des confettis. D'utiliser des pétards dans ou aux abords du foyer.

Utilisation de l'élévateur PMR : demander le bloc de télécommandes qui sera délivré avec les clés de la salle des fêtes. **Attention** : ne pas utiliser sans télécommande.

Les grandes poubelles sur roulettes destinées aux ordures ménagères doivent être sorties dans le sas (entre la porte de sortie et le rideau de fer). Des containers pour le tri sélectif et le verre sont à votre disposition sur le grand parking.

Défibrillateur :

Ce dispositif peut permettre de sauver une vie. Il est évident qu'il ne doit pas être détérioré ou utilisé à des fins ludiques.

Merci de respecter les lieux et les matériels.

Fait en double exemplaire

BRANCHES, le

lu et approuvé , **Nom** et **signature** du locataire

Barème tarifs vaisselle

Grande assiette	7 €	Flûte	5 €
Assiette dessert	6 €	Verre à eau	5 €
Soucoupe	2 €	Verre à vin	5 €
Tasse	2 €	Ramasse-couverts	10 €
Cuillère à soupe	4 €	Casier à roulettes	100 €
Cuillère à café	4 €	Casier simple	100 €
Fourchette	4 €	Casier simple	100 €
Couteau	4 €		